

Vos Élu-es vous informent

Comité Social et Economique - 26 mars 2020

704 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80

🔀 syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr 🌐 https://snu-ara.fr/ 📫 snu-ara













Le SNU a participé, ce jeudi matin à titre exceptionnel du fait de la situation, à un CSE dématérialisé en audio. La Direction Régionale semble faire preuve d'un peu plus de souplesse devant la proportion de la crise et la situation exceptionnelle que les personnels traversent tant au niveau conditions d'exercices et de travail, que du contenu de l'activité et des évolutions sanitaires. Malgré une démonstration de bienveillance, le SNU reste vigilant sur les droits et les conditions de travail des agent-es de pôle Emploi en particulier concernant la sécurité de chacun-e sur son lieu de travail et réaffirme son alerte. La

direction a souligné la réactivité des agent-es et leur sens de la responsabilité: Le SNU ose espérer que la Direction saura récompenser l'ensemble de son personnel pour son implication !

- RH / Gestion du temps et du planning : Pas de perte de congé : possibilité d'annuler ou de les reporter s'ils ont été déposés avant le confinement sur HQ et pour des périodes tombant durant le confinement. L'ensemble des congés non pris au 31 mai pourront être repoussés à plus tard -pas de butoir définis actuellement, soit déposés dans le Compte Epargne Temps -même au-delà du maximum prévu actuellement. Le DR encourage la souplesse et l'agilité managériale nécessaire dans ce contexte. Pas de reporting d'activités systématique ni de pression sur les chiffres y compris pour les GDD -y compris en télétravail.
- Report campagne EPA sans date à ce jour : le DR reconnaît que ce n'est pas la priorité, même par audio. Vigilance toutefois car ça et là des pressions peuvent être sur les agent-es pour qu'ils aient lieux.
- Les congés exceptionnels décidés par les ELD et validés par les RH seront bien payés, déduction faite d'un ticket restaurant.
- Une Foire Aux Questions va être adressée aux agents-es et aux ELD : elle reprendra l'ensemble des cas qui ont pu se présenter pour que leur traitement soit homogène et rassurer ainsi les collègues.
- Soutien de l'ensemble des équipes avec un renforcement de l'appui psychologique. Cette proposition du SNU est accueillie favorablement par la Direction.
- Le DR admet un flou sur la communication concernant la fermeture des sites : chaque ELD ayant appliqué des consignes locales voir différentes au sein d'un même bassin, remettant ainsi la cohérence de chacun en question. Une note cadre désormais l'ensemble des missions essentielles qu'elles soient « télétravaillables » ou pas.
- Le SNU a souligné l'implication des agents-es à la réalisation du service public avec une adaptation record : plus de 1180 télétravailleur-euses sur les 5700 agent-es que compte la région.
- ASC: Les locations de vacances jusqu'à fin Avril ayant été annulées par les prestataires, le CSE a acté un remboursement des agents-es concerné-es. Le SNU demande qu'une position soit adoptée pour les locations allant jusqu'à fin Mai minimum voir au-delà. A l'identique le SNU demande qu'une position soit prise par le bureau du CSE concernant « les petites activités » dont le vote devait avoir lieu sur le CSE du 26 mars. Un report de leur diffusion est probable.
- Conditions exceptionnelles ou pas, le SNU reste vigilant à défense des droits des agents-es et revendicatif sur la nécessaire sécurité au travail et plus particulièrement dans ce contexte...

Retrouver les documents utiles, notes de la Direction, attestations...sur notre site :

https://snu-ara.fr/covid-19-documents-et-notes-utiles/